

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 51 Subvention et avenant avec l'association Le Mystère Bouffe (93310 Le Pré Saint Gervais).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention approuvée par délibération du Conseil de Paris les 5 et 6 juillet 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Le Mystère Bouffe un avenant à la convention relative à une subvention ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par **M. François DAGNAUD** au nom de la 9^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée à l'association Le Mystère Bouffe, 23, rue André Joineau 93310, Le Pré Saint Gervais, pour la treizième édition du Festival Itinérant des Arènes de Montmartre – Tréteaux Nomades. D02346 10828 2012_05180.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.